

Le Président

A Localité

Le 8 juin 2009

Monsieur Michel BARNIER

Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

78, rue de Varenne

75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'attire particulièrement votre attention sur la situation préoccupante des producteurs de lait.

Nombre d'entre eux m'ont fait part de leurs difficultés et de leurs inquiétudes quant à l'avenir.

Avec 270 producteurs, la production laitière occupe une place non négligeable pour l'économie départementale.

Comme vous le savez, le prix du lait en avril s'est situé très largement en dessous des coûts de production ; pour le mois de mai, toutes les incertitudes demeurent et l'échec des négociations avec les industriels du conditionnement, de la transformation et de la distribution vont conduire à de nouvelles difficultés cumulées à la baisse d'avril.

Cette situation ne peut durer. Elle menace l'existence même de nombreuses exploitations, à commencer par les plus fragiles, malgré les efforts consentis pour la mise aux normes des salles de traite et pour améliorer la qualité pour lesquels le Conseil Général de l'Allier intervient en soutien aux engagements des producteurs.

Au-delà, si cette situation devait perdurer, elle hypothéquerait lourdement l'avenir de l'ensemble de la filière, avec les conséquences pour l'emploi, l'aménagement de nos territoires, l'indépendance de nos approvisionnements en produits laitiers.

Elle appelle donc des mesures urgentes et à terme.

La question de la rémunération pour les prix à la production est de ce point de vue essentielle. Le seuil de 0,28 € par litre n'est pas acceptable, car il demeure en dessous des coûts de production qui se situent, selon les exploitations, à 0,30 €. Afin de rémunérer à la fois le travail, la qualité et les investissements nécessaires, il devrait être porté à 0,35 € au minimum.

Par ailleurs, l'enveloppe annoncée de 30 millions d'euro pour l'allègement des créances et l'accompagnement est particulièrement faible au regard du nombre d'exploitations laitières.

Ces mesures immédiates, dans la négociation sur les prix et pour les fonds d'accompagnement, doivent être revues et fortement améliorées.

Il me semble par ailleurs essentiel qu'un prix minimum indicatif rémunérateur soit fixé au plan européen et de surseoir au processus engagé de suppression des quotas.

Cabinet du Président

Adresse postale : 1, avenue Victor Hugo - BP 1669 - 03016 Moulins cedex
Tél : 04 70 34 40 03 - Fax : 04 70 34 40 40 - Site internet : www.cg03.fr



Enfin, à l'échelon national et européen, il devient impératif de mettre en place une plus juste répartition de la plus-value, permettant la sauvegarde, la modernisation et le renouvellement de notre potentiel de production.

Soucieux de connaître dans les meilleurs délais les dispositions que vous comptez prendre,

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul DUFREGNE